

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 29 Janvier 2020 à 19h00**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents :

Adjoints : Jean-Pierre LAURENCY, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Denise GUNDELWEIN, Hinde MAGADA, Grégoire RUHLAND

Conseillers : Serge STRACH, Henri SCHMITZ, Gérard ALBERT, Roselyne LEBOEUF, Denis HOELTER, Raymond LAUMONT, Christiane ROL, Brigitte MION, Emmanuel ROSINA, Pierre GRALL, Monique BONIN, Mariette KAROTSCH.

Etaient absents excusés :

Alexandre HUET donne pouvoir à Hervé FERON
Jules GODIN donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN
Nouna SEHILI donne pouvoir à Hinde MAGADA
Séréna STEPHAN donne pouvoir à Jean-Pierre LAURENCY
Elsa LAURENCY donne pouvoir à Jean-Claude DUMAS
Johanna JACQUES-SEBASTIEN donne pouvoir à Christiane DEFAUX
Alexandre AUFFRET donne pouvoir à Monique BONIN
Anthony RENAUD donne pouvoir à Mariette KAROTSCH
Mireille DAFFARA absente excusée

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Grégoire RUHLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, la société KEOLIS présente un diaporama explicatif du nouveau dispositif pour les transports en commun le dimanche sur Tomblaine en précisant qu'il sera possible d'installer des stands d'information spécifiques lors des diverses manifestations organisées à Tomblaine. Monsieur le Maire précise que l'information sera relayée dès le 1^{er} février 2020 sur l'ensemble des moyens de communication dont nous disposons : écrans géants, site internet mais également lors d'interventions spécifiques au Foyer Marcel Grandclerc et à l'Espace Jean Jaurès.

Monsieur le Maire

- présente Madame Zenab AL BASO qui a rejoint la Ville de Tomblaine en janvier 2020 en remplacement de Madame Odile VINCENT, Responsable des Finances, qui prendra sa retraite en Juillet 2020
- précise que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera réalisé avec l'équipe municipale actuelle mais que le vote du budget aura lieu après les élections municipales de mars 2020 avec la prochaine équipe

La séance est ouverte à 19h50.

Vote du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 : Une erreur est à corriger : Nouna SEHILI donne pouvoir à Hinde MAGADA.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-01/2020-NOUVELLE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 800 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat du crédit de trésorerie

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs au crédit de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2-01/2020-OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS (25%)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour un montant total de 457 120 €, comme défini dans le tableau ci-dessous :

Acquisitions ou travaux	Affectation	Montant TTC
Diagnostic amiante avant travaux – Ecole J. FERRY	2031	2 220 €
Remplacement véhicule Kangoo	21571	16 600 €
Remplacement véhicule clio bleue	21571	16 700 €
Remplacement véhicule clio grise	21571	15 000 €
Réparation porte bus municipal	2182	2 500 €
Mise aux normes PMR rampe bus municipal	2182	15 200 €
Travaux de rénovation de façades – Ecole J. FERRY	2313	348 000 €
Pose de radiateur – Restaurant scolaire école J. FERRY	2313	4 300 €
CTA salle Léo Ferré – Espace J. JAURES	2313	12 600 €
Jeux extérieurs - Centre de loisirs	2313	24 000 €
TOTAL		457 120 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-01/2020-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Créations de postes

Ancienne Situation			Nomination	Nouvelle Situation		
Grade	Durée Hebdo	Cat.	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Cat.
C.D.D.	35	C	04.02.2020	Adjoint administratif	35	C
C.D.D.	35	C	01.02.2020	Adjoint animation	35	C

Modification de poste (temps de travail)

Ancienne Situation			Nomination	Nouvelle Situation		
Grade	Durée Hebdo	Cat.	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Cat.
Adjoint d'animation	26	C	01.02.2020	Adjoint d'animation	35	C

Fermetures de postes :

Grade	Date d'effet	Durée Hebdo	Cat.
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01.01.2020	35	C
Adjoint d'animation	01.01.2020	18	C

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2020 chapitre 012 « Charges de Personnel ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-01/2020-TARIFS COMMUNAUX 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPLIQUE** au 1^{er} février 2020 les tarifs municipaux comme détaillés dans le tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-01/2020-CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE-DOSSIER DE SUBVENTION 5, BOULEVARD DE L'AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **OCTROIE** l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-01/2020- CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE-DOSSIER DE SUBVENTION 6, RUE DE LA FECULERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **OCTROIE** l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-01/2020-CONVENTION DE PARTENARIAT-CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE AVEC LES FRANCAS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée
- **INSCRIT** la dépense au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-01/2020-ASSOCIATION « AUX ACTES CITOYENS »-VERSEMENT ANTICIPE DE LA MOITIE DE LA SUBVENTION 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, sur la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 14 600 € à l'association « Aux Actes Citoyens » pour l'exercice 2020

AUTORISE le versement de la moitié de cette aide, soit 7 300 €, dès février 2020

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations »

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h10.

Le Secrétaire de séance
Grégoire RUHLAND

